

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE **DU 22 juillet 2021 (20 HEURES 00)**

SEANCE ORDINAIRE

CONVOCAATION : 17 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 22 juillet à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Monsieur JARDIN Rodolphe, Mesdames GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, Messieurs EDINE Pierre, DEROUET Richard, FANFANI Antoine, AUBIN Luc, Mesdames ROUCHERE Anne-Marie, LECONTE Marie-France, JOUANNE Lydie, YBERT Sandra, FORNERET Sarah

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Monsieur COUILLARD Arnaud qui donne procuration à Madame LERAUX Muriel
Madame MALERBA Lydie qui a excusé son retard auprès de Monsieur le Maire.

Absent(s) : Monsieur CHATELLIER Julien

Madame ROUCHERE Anne-Marie a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 01

Votants : 14

Le Maire demande s'il y a des remarques relatives au compte rendu de la séance du 17 juin 2021.

Le Maire procède au vote et à l'unanimité des votants, le compte rendu de la séance 17 juin 2021 est adopté.

DEL 22072021/031 Adhésion au groupement de commandes du SDEM50 pour la fourniture d'électricité

Monsieur Luc AUBIN transmet des informations concernant la facture actuelle de l'éclairage public. Celle-ci s'élève à 11 300.00 €. Une économie de 500.00 € pourrait être faite en adhérant à un groupement d'achat.

Il précise qu'il existe 3 fournisseurs d'énergie 100% renouvelable n'ayant aucun lien avec l'énergie nucléaire :

- Plume
- Planet air
- Enercoop (11 coopératives)

21 H 30 Arrivée de Madame Lydie Malerba qui prend part aux votes

Le Maire fait une proposition principale : Choisir Enercoop pour la Mairie et le groupement d'achat pour les autres structures.

Le Conseil vote à l'unanimité pour cette proposition. Toutefois, le Maire doit se faire confirmer que cette option est bien valide, auprès du SDEM.

Pour cette raison, il propose 2 options de remplacement :

- 1) Enercoop pour la Mairie et Plume pour l'éclairage public
- ou
- 2) Energie 100% groupement d'achat

La 1^{ère} option reçoit 2 votes pour et 12 votes contre

La 2^{ème} option reçoit 12 votes pour et 2 votes contre

Les tarifs proposés par le groupement d'achat seront valides pour 2 ans.

DEL 22072021/032 Contrôle de conformité de l'assainissement collectif

Le contrôle de conformité est nécessaire dans les transactions immobilières. Il est réalisé par les techniciens de la ville de Coutances, service assainissement.

Le Conseil vote à l'unanimité l'acceptation de ces contrôles.

DEL 22072021/033 RLPI (règlement local de la Publicité Intercommunale)

Le Maire a adressé à chaque Conseiller avec sa convocation, un dossier rédigé par la communauté de commune Coutances Mer et Bocage relatif à la publicité intercommunale visant à limiter les panneaux et les écrans publicitaires en milieu urbain.

A la demande de la Communauté de commune Coutances Mer et Bocage, le Conseil Municipal prend acte du débat sur les orientations et objectifs du RLPI actuellement en cours d'élaboration.

Le RLPI est élaboré conformément à la procédure d'élaboration des plans locaux d'urbanisme. Comme en matière de PLUi, la procédure d'élaboration du RLPI prévoit la tenue d'un débat sur les orientations et objectifs au sein des conseils municipaux des communes membres, puis en conseil communautaire, en application des dispositions combinées des articles L 581-14 -1 du Code de l'Environnement et de l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme.

Les orientations du RLPI s'appuient sur un diagnostic réalisé sur le territoire intercommunal. Elles guideront l'élaboration des pièces réglementaires.

Présentés dans le document joint en annexe (Eléments de diagnostic et d'enjeux, des orientations et des objectifs du RLPI), transmis préalablement aux membres du Conseil Municipal, les orientations et objectifs du RLPI sont définis comme suit :

- **ORIENTATION N°1** : Valoriser le patrimoine et les paysages porteurs des identités locales

- **ORIENTATION N°2** : Améliorer le paysage des principales entrées de ville et traversées urbaines du territoire

• **ORIENTATION N°3** : Préserver le cadre de vie urbain et résidentiel

• **ORIENTATION N°4** : Garantir une visibilité des activités, respectueuse du cadre urbain et paysager pour conforter le développement et l'attractivité du territoire

Les orientations et objectifs du RLPi ainsi présentés, sont mis en débat.

Les orientations et objectifs n'ont pas suscité de débat de la part du Conseil Municipal et font consensus.

DEL 22072021/034 Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente

Le Maire propose de notifier, à l'article 2 « Description des locaux », la présence du terrain de pétanque attenant à la salle polyvalente et à disposition des usagers.

Il convient d'ajouter un article 9 relatif « aux horaires » et fixant une limite aux nuisances sonores. Les horaires légaux de 22 h à 7 h devront être respectés sur le parking et le terrain de pétanque.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les modifications à apporter au règlement intérieur.

QUESTIONS DIVERSES

- a. Luc Aubin signale une mauvaise réception du réseau téléphonique. D'autres conseillers se plaignent également.
- b. Luc Aubin aborde le sujet de la passerelle de la Sauvagère. Les fournitures et matériaux sont arrivés. Le démarrage du chantier est prévu le mercredi 28 juillet 2021. Pour les personnes intéressées, le rendez-vous est fixé à 9 h 00.
- c. Pierre Edine évoque la tonte des espaces verts. La tondeuse étant en panne, les travaux ont pris du retard. Monsieur le Maire va demander à l'agent s'il veut faire des heures complémentaires. Si la réponse est négative, alors il faudra faire appel à une entreprise extérieure.
- d. Isabelle Galmel nous informe d'une inscription de la commune au trophée de la communication réservé aux communes de moins de 5000 habitants.
- e. Antoine Fanfani demande quand aura lieu l'intervention de nettoyage, au gyrobroyeur, des talus. Cette intervention est prévue courant octobre.
- f. Rodolphe Jardin nous communique le coût de réalisation du terrain de pétanque qui s'élève à 3700 euros et informe le Conseil de la vente du photocopieur au prix de 300 euros.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 9 septembre 2021 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

JARDIN Rodolphe

AUBIN Luc

CHATELLIER Julien

COUILLARD Arnaud

DEROUET Richard

EDINE Pierre

FORNERET Sarah

GALMEL Isabelle

JOUANNE Lydie

LECONTE Marie-France

LERAUX Muriel

MALERBA Lydie

ROUCHERE Anne Marie

YBERT Sandra

FANFANI Antoine